

CHANCELLERIE D'ÉTAT  
BUREAU DE LA COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Mesures de soutien aux premiers emplois pour les jeunes en fin de formation

### Bilan intermédiaire positif

La chancellerie d'Etat communique :

Moins de deux mois après le lancement des mesures de soutien aux premiers emplois, 306 places de stage sont déjà à disposition des jeunes qui viennent de terminer leur formation. C'est ce qu'a annoncé devant les médias ce jour le conseiller d'Etat Frédéric Hainard, chef du Département de l'économie. Une campagne vise maintenant à faire connaître plus largement cette mesure.

#### Objectif atteint

Au début de cet été, le Service de l'emploi s'était fixé pour objectif d'offrir 250 places de stage aux 2.500 jeunes en fin de formation arrivant sur le marché du travail. Ses démarches auprès des employeurs ont été fructueuses puisqu'à ce jour 306 places de stage sont disponibles. Sur les 25 jeunes qui se sont portés candidats jusqu'à présent, trois ont déjà commencé leur stage. Un processus est mis en place afin de recenser les jeunes demandeurs d'emploi concernés dès leur inscription auprès de l'un des offices régionaux de placement.

#### Nouvelle campagne de communication

Une campagne d'information vise en outre à faire connaître plus largement cette mesure. Des affiches, flyers et clips vidéo au ton humoristique interpellent le public sur l'image des stagiaires. Un site internet a également été créé, il peut être consulté à l'adresse [www.gagnonsensemble.ch](http://www.gagnonsensemble.ch).

#### Financement de la mesure

Pour rappel, parmi les mesures d'emploi prévues par la loi sur l'assurance-chômage figurent notamment les emplois temporaires qui entrent dans le cadre de stages professionnels en entreprise ou dans une administration. Le stagiaire perçoit les indemnités journalières de l'assurance chômage et l'employeur doit prendre à sa charge 25% de l'indemnité journalière brute, mais au minimum 500.- par mois.

Dans le but d'inciter les employeurs à offrir davantage de places de stage, le canton de Neuchâtel prend en charge cette participation de l'employeur par le biais du fonds d'intégration professionnelle cantonal. Ce fonds est financé pour moitié par l'Etat et pour moitié par les communes.

Neuchâtel, le 18 août 2009